

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part au vote : 15*

**Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Caroline Driol, Mireille Berthuin, Anne Isabelle, Thierry Rutgé, Stéphane Mastropietro, Astrid Bouchard, Vincent Pelletier, Dominique Capron, Christophe Corbet, Cathy Peloso**

**Procurations : Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Antoine Crezé à Patrick Hervé.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 14 mars 2024

### **DELIBERATION N°8**

**Objet : Sollicitation du Plan 5000 équipements Génération 2024 de l'Etat et du fonds de concours supra communal du Grésivaudan pour la réalisation d'un espace multisport**

**Rapporteur : M. Mastropietro**

M. Mastropietro rapporte que la commune de Revel souhaite investir dans un espace multisport afin de répondre à la demande de ses habitants et de proposer un équipement adapté à la pratique de l'activité sportive à l'école et sur le temps périscolaire (cantine, garderie) et extra-scolaire (centre de loisirs).

Ce plateau sportif se situera à l'emplacement du terrain de tennis actuel, en état de vétusté important. Ce lieu public, situé en cœur de village à proximité de l'Espace Guimet, comprend déjà un terrain de football et une aire de jeux pour jeunes enfants. Il est utilisé à la fois par la population revéloise, mais également fréquemment par des habitants des communes voisines (Saint Martin d'Uriage, Saint Jean le Vieux, mais également des habitants des communes de la vallée).

Le plan de financement pour la réalisation d'un plateau sportif est le suivant :

Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Achat et pose des équipements	96 546 €	Etat (50%)	48 273 €
		CC Le Grésivaudan – fonds de concours supra communal (30%)	28 963,80 €
		<b>Total subventions publiques</b>	<b>77 236,8 €</b>
		Autofinancement (20%)	19 309,2 €
<b>Total dépenses</b>	<b>96 546 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>96 546 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- AUTORISE Mme la Maire à solliciter les subventions indispensables à la réalisation de ces travaux de réfection de voirie auprès des financeurs identifiés au plan de financement :

Communauté de Communes Le Grésivaudan et Etat ;

- AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Revel, le 19 mars 2024  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Sandrine Gayet



La maire  
Coralie Bourdelain

